

**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2009

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Au Conseil d'Administration

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et conformément à notre lettre de mission du 27 novembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la BEAC, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 7 301 698 millions, y compris un résultat net déficitaire de FCFA 29 574 millions ;
- Les vérifications et informations contenues dans le rapport annuel, établi conformément à l'article 47 des statuts de la Banque et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés et arrêtés sous la responsabilité du Gouverneur de la BEAC, en application de l'article 68 des statuts. Ces comptes doivent être approuvés par le Conseil d'Administration conformément à l'article 35 des Statuts de la Banque. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces comptes.

A- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Banque en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre des normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de la période ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une mission de commissariat aux comptes consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes de la période. Elle consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la période et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2009, sont réguliers et sincères ; et établis conformément aux règles, principes et usages bancaires décrits dans les notes aux états financiers ci-après, dans l'annexe au présent rapport et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que, de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations ci après :

1- Suivi des comptes bancaires du Bureau Extérieur de Paris

Dans notre rapport au 31 décembre 2008, nous avons émis la réserve selon laquelle, les comptes bancaires du Bureau Extérieur de Paris comporteraient des irrégularités pour cause d'analyse inadéquate des transactions de trésorerie.

Les investigations menées au cours de l'exercice 2009 par le Comité d'audit et la Direction Générale du Contrôle Général à la demande du Conseil d'Administration, ont confirmé ces présomptions de fraudes pour un montant de FCFA 16 549 millions, dont FCFA 14 179 millions sur la Société Générale et FCFA 2 378 millions sur la BNP.

Pour le cas de la Société Générale, la Banque a décidé de reprendre la provision de FCFA 15 694 millions constituée au 31 décembre 2008, et de constater une perte d'égale montant. Cependant, en raison de l'importance de cette décision et conformément à la recommandation N° 3 de la conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 17 janvier 2010, le traitement comptable de cette perte devrait préalablement être soumis à l'appréciation de l'Organe délibérant de la Banque.

2- Traitement comptable du matériel de mécanisation de l'émission monétaire

La Banque a entrepris depuis 2006 le projet de mécanisation et d'automatisation des opérations de l'émission monétaire. Elle s'est contractuellement engagée avec un fournisseur de matériels pour FCFA 10 468 millions hors frais. L'ensemble de ce matériel était totalement livré au 31 décembre 2009 dont FCFA 5 325 millions enregistré en immobilisations corporelles et le reste en comptes de lettrage et en comptes d'avances.

En l'absence d'un inventaire physique des immobilisations dans tous les centres et de l'insuffisance d'analyse des comptes de lettrage et comptes d'avances par la Banque, nous n'avons pu évaluer l'impact de la sous-évaluation des amortissements relatifs au matériel figurant encore dans lesdits comptes.

3- Analyse des suspens bancaires du compte BNP PARIBAS

Dans notre rapport au 31 décembre 2008, nous avons émis la réserve selon laquelle ce compte bancaire présentait dans les livres de la BEAC un solde débiteur de FCFA 181 millions et n'avait pas fait l'objet de rapprochement bancaire à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, la banque avait porté plainte contre X à Paris au motif de fraudes présumées sur certains paiements effectués à partir dudit compte et une provision pour risque d'égale montant avait été constatée dans les livres de la banque.

Au cours de l'exercice 2009, les rapprochements bancaires ont été effectués avec l'assistance d'un consultant externe. Ces rapprochements ont conclu à une charge nette de FCFA 249 millions non comptabilisée et, de ce fait, la Banque a effectué une dotation complémentaire de FCFA 68 millions.

Les rapprochements bancaires au 31 décembre 2009 hébergent toujours de nombreux suspens dont les analyses et les traitements comptables sont nécessaires. Ces suspens concernent essentiellement les chèques frauduleux et les écritures comptables sans pièces justificatives.

4- Coûts additionnels de l'ERP SYSCOBEAC

Au 31 décembre 2008, les coûts additionnels de l'ERP SYSCOBEAC de FCFA 2 720 millions avaient été remis en cause pour défaut d'analyses probantes en appui du traitement comptable.

Une analyse opérée en 2009 a conduit au reclassement de FCFA 1 560 millions en immobilisations incorporelles. Cette valeur a été soumise au Comité d'Audit tenu en mai 2010 qui a reporté son examen à une séance ultérieure.

5- Créances sur les Trésors nationaux

La mise en place au cours de l'exercice d'un outil de calcul des intérêts sur les dépôts des Trésors nationaux par la BEAC a permis de constater des trop perçus par les Trésors camerounais, tchadien, gabonais et équato-guinéen.

Cependant, un des pays sus-cités semble ne pas adhérer au principe des trop perçus évalués à FCFA 6 251 millions par la Banque. Par ailleurs, les tests effectués sur la charge annuelle d'intérêts ont mis en exergue un trop perçu supplémentaire de FCFA 1 242 millions représentant les pénalités sur le retrait anticipé des dépôts du même pays en août 2009.

Au 31 décembre 2009, le traitement comptable proposé n'a pas reçu l'assentiment de la Banque.

6- Comptabilité générale, comptabilités auxiliaires et analyse des comptes

Divers écarts ont été relevés au cours de nos travaux entre les modules de comptabilités auxiliaires (AP pour les achats auprès des fournisseurs, IC pour la gestion des stocks de l'émission monétaire, FA pour la gestion des immobilisations, PPP pour la gestion du personnel) et celui de la comptabilité générale (GL).

Bien qu'expliqués ou résorbés en partie à la date du présent rapport, ces écarts illustrent des faiblesses quant au suivi des rapprochements entre les différentes comptabilités auxiliaires et la comptabilité générale. Des rapprochements réguliers devraient garantir la qualité de l'information financière extériorisée.

Cette situation est aggravée par le défaut d'analyse des comptes qui servent de liens entre la comptabilité générale et les autres modules ou interfaces qui, dans un environnement stabilisé, devraient s'apurer en fin de période. Il s'agit particulièrement des comptes d'apurement et des comptes de lettrage.

7- Analyse des comptes d'ordre

La Banque a procédé conformément à la décision de son Gouvernement à l'analyse et à l'apurement des comptes d'ordre. Au 31 décembre 2009 la situation des comptes d'ordre débiteurs s'établit à FCFA 10 778 millions contre FCFA 29 073 millions au 31 décembre 2008, celle des comptes créditeurs s'établit à FCFA 19 919 millions contre FCFA 28 836 millions au 31 décembre 2008. Le suivi post-clôture des soldes des comptes d'ordre a permis de constater une réelle amélioration de l'analyse de ces comptes.

Au titre des principales valeurs encore logées dans les comptes d'ordre débiteurs, nous relevons :

- les suspens EASY de FCFA 2 061 millions ;
- les débiteurs divers BDF, transactions non dénouées de FCFA 6 928 millions ;
- les travaux d'aménagement de l'immeuble Bureau Extérieur de Paris de FCFA 1 192 millions.

Au titre des principales valeurs logées dans les comptes d'ordre créditeurs, nous rappelons :

- les comptes fournisseurs pour environ FCFA 4 492 millions ;
- les comptes de créditeurs divers pour FCFA 7 077 millions ;
- les comptes de transferts non dénoués (Banque de France) pour FCFA 8 138 millions.

Cas particulier des travaux d'aménagement de l'immeuble du Bureau Extérieur de Paris

La SCI 48 POINCARE dont les valeurs étaient logées dans les comptes d'ordre pour FCFA 4 085 millions a fait l'objet d'un reclassement partiel en immobilisations corporelles au cours de l'exercice pour FCFA 2 893 millions, suite au transfert universel du patrimoine au profit de la BEAC.

Cependant, les dépenses relatives aux travaux d'aménagement et de réhabilitation réalisés dans le bâtiment demeurent comptabilisées en compte d'ordre pour FCFA 1 192 millions. La BEAC a constitué une provision de FCFA 596 millions afin de tenir compte de l'incidence de l'amortissement de ces dépenses si celles-ci venaient à être intégrées en immobilisations.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

1- Evaluation et comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés (indemnités de départ à la retraite)

La Banque a procédé au cours de l'exercice et conformément à l'observation formulée dans nos précédents rapports à l'évaluation exhaustive des engagements de retraite à partir d'un outil développé en interne et dénommé « Solde de Tout Compte ». Ces engagements sont évalués à FCFA 14 592 millions au 31 décembre 2009 dont FCFA 3 809 millions comptabilisés en Hors Bilan. Cette méthode de comptabilisation, décrite dans les notes aux états financiers, est conforme aux dispositions du Droit Comptable OHADA.

2- Prime de Bilan

La Banque a procédé au changement du traitement comptable opéré les exercices antérieurs relativement à la gratification de fin d'année. Il en est de même des conditions d'attribution de celle-ci.

3- Valorisation et comptabilisation des terrains reçus des Etats

Les terrains reçus des Etats (Gabon, Cameroun, Tchad) à titre gratuit, évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions avaient été traduits dans les comptes comme fonds de dotation.

Au 31 décembre 2009, nous n'avons pas eu de documents probants du Conseil d'Administration ayant statué sur la qualification et l'arrêté des valeurs de ces terrains. En outre, l'extension de cette pratique aux autres terrains acquis à titre gratuit n'a pas été mise en œuvre.

4- Provision pour évacuation sanitaire

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a changé la méthode d'estimation et de comptabilisation de la provision pour évacuation sanitaire. Cependant, elle n'a pas procédé à un inventaire exhaustif des cas de prise en charge sanitaire à la clôture de l'exercice. Des charges à payer à hauteur de FCFA 200 millions ont été constatées dans les comptes de l'exercice de manière forfaitaire.

5- Continuité d'exploitation de la solution e-business suite Oracle « SYSCOBEAC »

L'absence de garantie et de Tierce Maintenance Applicative depuis la mise en production de l'application susmentionnée sont des indicateurs significatifs de risque opérationnel de remise en cause de l'hypothèse de la continuité d'exploitation de cette solution.

6- Dépôt A Terme Indexé (DATI) auprès de la Société Générale de Paris

Le DATI a été signalé dans notre rapport à fin 2008 comme un fait majeur. Suite à la demande de sortie anticipée par la Banque, le remboursement intervenu le 30 décembre 2008 avait permis de constater une perte de FCFA 16 399 millions.

Au cours de l'exercice sous revue, un audit spécifique sur ce placement a été commandité par la CEMAC. Il en ressort que « les informations qui figurent sur le rapport de liquidation ne permettent pas de conclure à une perte ».

7- Evaluation du contrôle interne

Le plan comptable annoté et le manuel de l'organisation et des procédures comptables soumis au Conseil d'Administration de juillet 2009 à Douala n'ont toujours pas été approuvés conformément à l'article 67 des statuts de la Banque.

Par ailleurs, le renforcement du dispositif de contrôle et de la bonne gouvernance prévu dans le plan d'action arrêté par le Conseil d'Administration n'est pas totalement mis en œuvre, notamment la modification des Statuts de la BEAC afin d'y inclure les dispositions relatives au Contrôle Interne et la poursuite des investigations des comptes du Bureau Extérieur de Paris.

B- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

L'article 47 des Statuts dispose que « le Gouverneur établit le Rapport annuel de la Banque, qu'il soumet au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Union, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Convention régissant l'UMAC ». Nous n'avons pas obtenu ce rapport. Par conséquent, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues en la matière.

Nous avons également rapproché le résultat dégagé par la Salle des Marchés et celui retracé dans la comptabilité générale. Il ressort que, le résultat de FCFA 7 084 millions mis en évidence dans la comptabilité auxiliaire de la Salle des Marchés est concordant avec celui reporté dans les états financiers au 31 décembre 2009. Nous avons produit un rapport spécifique et détaillé à cet effet.

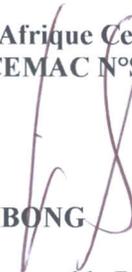
Nous remercions le Gouvernement de la Banque ainsi que l'ensemble du personnel pour sa franche collaboration tout au long de cette mission.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les informations que nous avons jugés utiles de porter à votre connaissance.

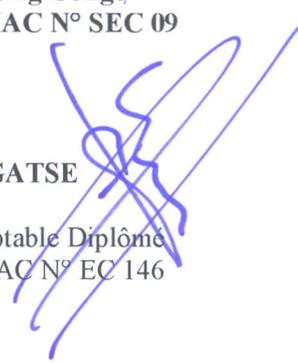
Douala, le 11 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Afrique Centrale
Agréé CEMAC N° SEC 33


René LIBONG
Associé
Expert-comptable Diplômé
Agréé CEMAC N° EC 137
Inscrit ONECCA N° ECP 77

Ernst & Young Congo
Agréé CEMAC N° SEC 09


Ludovic NGATSE
Associé
Expert-comptable Diplômé
Agréé CEMAC N° EC 146